

2023- 10



**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION
AVEC L'ENTREPRISE BORDEAUX VISITE SARL POUR UNE ANIMATION
« LE STREET ART A BORDEAUX » SUR L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CENTRE 1**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école élémentaire Centre 1,

DECIDE

Article 1 : Une convention est signée avec l'entreprise Bordeaux Visite SARL (37, Rue Saint Rémi 33000 BORDEAUX) pour une animation à l'école élémentaire Centre 1 le 23 février 2023.

Article 2 : Une animation sera proposée par Mme Camille MOTHE à 62 élèves de CE1, CE2 et CM1 pour un coût de 447 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 27/11/2023

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Marie DA ROCHA